

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article3214>

Pour une présidence du CNRS qui défende nos droits

- PUBLICATIONS - Tracts et Communiqués - TRACT SNTRS-CGT -

Date de mise en ligne : vendredi 7 janvier 2022

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés



Pour une présidence du CNRS qui défende nos droits

En janvier 2022, une nouvelle présidence sera nommée à la tête du CNRS. A l'occasion de cette prochaine nomination, le SNTRS-CGT tient à rappeler ses engagements sans faille pour la défense des droits des femmes et des hommes qui font du CNRS le grand organisme de recherche scientifique reconnu internationalement qui contribue au progrès de tous les champs disciplinaires.

Trop souvent, nos droits passent loin derrière nos devoirs sans cesse rabâchés, celui de la déontologie de la recherche étant le dernier leitmotiv de la direction (lettre du PDG du CNRS du 30 août 2021, lettre du CNRS 28 septembre 2021). Mais le comité d'éthique du CNRS (COMETS) ne l'avait-il pas explicité dans ses recommandations de sa co-saisine sur « La politique d'excellence en recherche » (2014) : « la compétition engendrée par la course à l'excellence peut entraîner l'augmentation des comportements inappropriés dans les laboratoires ». On nous presse, on nous met en compétition et en plus on nous sermonne !

Quels sont nos droits, que le SNTRS-CGT défend certes, de par sa nature, mais qu'une équipe présidentielle à la tête du CNRS devrait aussi, en principe, défendre ?

DROITS à la Recherche

Au SNTRS-CGT, nous défendons :

- Le droit de toutes les catégories du personnel d'accomplir leur mission première : la mission du développement et du progrès de la recherche dans tous les domaines de la connaissance (article L112-1 du code de la recherche).

Nous revendiquons que notre employeur nous donne les moyens financiers et humains de réussir notre mission de recherche avec un budget récurrent et des postes de fonctionnaires

Lire notre communiqué : novembre 2020 : « Lettre du SNTRS-CGT à l'attention de Mesdames les députées et Messieurs les députés ».

Nous attendons de notre employeur qu'il organise une administration de l'organisme au service de la recherche et des scientifiques. Parfois, nous nous interrogeons si ce n'est pas l'inverse qui s'opère avec l'administration qui sur-contrôle les gestionnaires, corsète les laboratoires avec une instauration d'une méfiance généralisée ? Nous voulons travailler dans la confiance et non pas dans la suspicion.

- Le droit du personnel scientifique à la liberté de recherche.

Nous revendiquons que notre employeur nous assure les moyens d'exercer notre activité de recherche dans les conditions d'indépendance et de sérénité indispensables à la réflexion et à la création scientifique (article L123-9 du code de l'éducation, avis du COMETS 2018-35) ;

Lire nos communiqués : février 2021 : « Du temps, de l'argent et de l'indépendance », mars 2020 : « L'épidémie du Covid19 : ou la nécessité d'une recherche fondamentale libérée de toute finalisation »

Nous exigerons que les chercheurs et chercheuses jouissent d'une entière liberté d'expression dans l'exercice de leurs activités de recherche, sous les réserves que leur imposent les principes de tolérance et d'objectivité (article L952-2 du code de l'éducation).

DROITS à l'Égalité

C'est parti d'une petite phrase. Elle assumait au grand jour l'élitisme démesuré, oserons-nous dire darwinien, qui prévaut dans les sphères décidant de la politique de la recherche publique.

Lire notre communiqué : décembre 2019 : « La recherche publique ne doit pas subir la loi de la jungle ! »

Au SNTRS-CGT, nous défendons :

- Le droit au statut de fonctionnaire pour tout le personnel du CNRS, pour un fonctionnariat citoyen indépendant.

Nous n'avons eu de cesse de dénoncer la précarité de l'emploi et de revendiquer l'augmentation du nombre de postes ouverts aux concours pour les techniciens et techniciennes, les ingénieurs et ingénieures, les chercheurs et chercheuses. Avec nos nombreux élu-e-s, nous avons fortement contribué aux propositions du Comité national réuni en session plénière en juillet 2019 : « La recherche publique en France en 2019 : Diagnostic et propositions du Comité national ».

Nous sommes opposés aux recrutements précaires des CDI de missions scientifiques et à l'élitisme et l'inégalité à tout va, instaurés par les chaires de professeurs juniors.

Lire nos communiqués : juin 2020 « Communiqué des organisations syndicales : Exigeons le retrait du projet de Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) », décembre 2019 : « CDI de projet la précarité à durée indéterminée », « dérégulation à tout va : la Tenure Track ».

- Le droit du personnel du CNRS à l'égalité de traitement dans les concours.

Nous avons dénoncé le contournement des décisions prises par les jurys constitués de nos pairs, par exemple lors des concours internes et de recrutement. L'égalité de traitement des candidats par les pairs et le respect des règles méritent d'être encore défendus.

Lire nos communiqués : septembre 2021 « Ce qui s'est joué cet été pour les lauréats non titulaires CNRS des concours internes non affectés (CINA) au CNRS », mars 2020 « La Direction du CNRS continue de fragiliser le concours de chargé de recherche, alors que la mobilisation gronde contre l'emploi précaire dans l'ESR », juin-juillet 2019 : « Le PDG du CNRS reçoit une délégation intersyndicale au sujet des déclassements aux concours chercheurs CNRS », « Concours CR 2019 à l'INSHS du CNRS : le management par la force et le mépris pour le travail d'évaluation des sections de l'INSHS continuent ! ».

- Le droit du personnel du CNRS à l'égalité de traitement pour les salaires et les promotions.

Nous n'avons de cesse de dénoncer toutes formes de discriminations, la première entre les femmes et les hommes.

Lire nos communiqués : février 2021 « Journée internationale des femmes et des filles de sciences » mais aussi,

septembre 2021 « Étudiants et étudiantes afghanes : En finir avec les politiques d'hostilité ».

Nous revendiquons une augmentation des salaires et les droits à la promotion de tout le personnel du CNRS, en opposition aux primes individualisées qui génèrent de la souffrance au travail.

Lire nos communiqués : octobre 2021 : « Il faut augmenter les salaires », juin 2021 : « Le ministère veut passer en force pour disloquer statuts, rémunérations et missions. Nous ne laisserons pas passer ! ».

- Le droit du personnel du CNRS à pouvoir exercer leur activité dans des conditions de sécurité, sans altération de leur santé.

Le CNRS est tenu à une obligation de sécurité, de moyens et de résultats. Du fait de la mise en place d'une organisation du travail basée sur l'individualisation en marge de restrictions d'effectifs, les conditions de travail se dégradent, ce qui a pour conséquence l'augmentation de la souffrance au travail.

Pour le SNTRS-CGT, la prévention primaire doit devenir l'objectif prioritaire. La suppression des risques est l'objectif à atteindre. Le CNRS doit prendre toutes les mesures de sécurité pour prévenir les risques (troubles musculo-squelettiques, risques psychosociaux, combattre les violences sexuelles et sexistes...). La santé des agents doit être mieux prise en compte en garantissant leurs droits à l'emploi et à une juste compensation de la maladie, du handicap ou de l'invalidité.

Lire nos communiqués : octobre 2021 : Déclaration liminaire lue lors de la réunion plénière du 26 octobre 2021 du CHSCT ministériel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (exposition aux Prions infectieux), mai 2018 : la révocation d'un Directeur de Recherche pour harcèlement sexuel et agression sexuelle en 2018, janvier 2017 : Le Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail Un bon outil pour lutter contre les Risques Psycho-Sociaux (RPS), pour l'hygiène, la sécurité, et l'amélioration des conditions de travail

- Les droits syndicaux de tout le personnel du CNRS.

Nous nous étonnons d'une forme d'amnésie des droits syndicaux qui semble frapper au sein de nos directions et de nos ministères et nous continuerons de réclamer justice à chaque fois que cela sera nécessaire.

Lire notre communiqué : avril 2021 « Le conseil d'État vient de trancher : les petites réunions entre amis c'est fini ! ».

Pour une présidence du CNRS renouvelée qui défendra nos droits, ceux du CNRS et, in fine, ceux de nos concitoyens.

A l'instar des lauréats de financement du Conseil européen de la recherche (ERC) qui tiraient la sonnette d'alarme dans le journal Le Monde en juin 2019 : lire l'article, on peut se questionner si le CNRS fêtera ses 100 ans ?

Au SNTRS-CGT, nous défendons :

- Le droit du CNRS d'exister comme organisme national de la recherche pour concourir au développement et au progrès de la recherche dans tous les domaines de la connaissance (article L112-1 du code de la recherche).

Nous attendons de la présidence qu'elle défende l'organisme face aux attaques constantes des institutions comptables, le ministère du budget en tête. Et voici la Cour des comptes, il y a quelques semaines, qui balaye le CNRS en quelques lignes ineptes.

Lire notre communiqué : octobre 2021 « La Cour des comptes prône la disparition des organismes nationaux de recherche à l'horizon 2030 ».

- Le droit des citoyennes et des citoyens à une information et une analyse scientifique sans conflit d'intérêt.

Nous attendons de la présidence un changement de cap. Non pas l'application aveugle des politiques des

gouvernements présents et passés comptant sur une recherche à visée essentiellement économique sur le court terme et qui peuvent conduire à mettre nos scientifiques dans des situations de conflit d'intérêt alors que leur expertise s'avère nécessaire. Pour nous l'intérêt de la recherche fondamentale pour la société va bien au-delà des applications à court terme qui relèvent plutôt de la responsabilité des entreprises. Nous nous écartons en cela sur le fond de la ligne du PDG actuel qui, dans sa lettre au personnel du 8 septembre dernier expliquant sa candidature pour une nouvelle mandature au CNRS, indiquait « le CNRS peut, et doit, aider à mettre en œuvre cette ambition (ndlr : "une industrie performante notamment en amplifiant les actions visant à la création de startups et de laboratoires communs".

- Le droit des citoyens et citoyennes de notre pays à bénéficier du fruit de nos recherches publiques.

Le 29 avril 2021 un conseil d'administration (CA) exceptionnel du CNRS a été convoqué. L'unique point à l'ordre du jour consistait à autoriser le CNRS à donner mandat à Généthon pour la vente de redevances liées à une licence commune à la société financière Sixth Street. Cette licence a permis de commercialiser un produit de thérapie génique, le Zolgensma développé par Novartis Gene Therapies, médicament permettant de produire la protéine SMN1 manquante dans l'atrophie spinale musculaire.

Une seule dose de Zolgensma permet de soigner un enfant ; elle est vendue deux millions de dollars aux États Unis et près de deux millions d'euros en France.

Ainsi, le conseil d'administration a voté pour que les redevances liées à la licence permettant de commercialiser le médicament le plus cher au monde échappent à leurs inventeurs.

Il s'agit de la captation des fruits d'un travail de recherche publique réalisé avec de l'argent public par une société financière d'investissement, sur ordre du gouvernement, et ceci pour 44,6 millions d'euros. Alors que le CNRS n'était pas demandeur et que les besoins financiers de Généthon pour cause de crise sanitaire étaient de 20 millions d'euros, somme très modeste au regard des 100 milliards d'euros d'aides aux entreprises versés par l'Etat pour ce même motif !

Le SNTRS-CGT a dénoncé cette prédation financière lors du CA du 29 avril 2021 et dans sa profession de foi aux élections au conseil d'administration. Nous voulons d'un PDG du CNRS qui protège les intérêts de la recherche publique !

Nous n'avons cessé de dénoncer le système du Crédit impôt recherche.

Lire notre communiqué : juillet 2019 : « A quoi sert le Crédit Impôt Recherche ? Exemple de Sanofi ».

Avec la crise COVID, nous avons œuvré pour une justice vaccinale. **Nous avons publié 25 lettres internationales durant la pandémie du COVID** que vous pourrez retrouver l'ensemble des lettres internationales sur notre site « Lettres internationales ».

Vous voulez défendre vos droits ou nous aider à défendre ceux des collègues, vous voulez défendre la recherche publique et le CNRS, ou simplement, vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter (sntrs-cgt@cnrs.fr).



Tract Vœux présidence CNRS